CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (France)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
Email: secretariat@crpm.org – Web: www.crpm.org

COMPTE RENDU DE LA 37EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 1/2 OCTOBRE 2009 – GÖTEBORG (VÄSTRA GÖTALAND, SUÈDE)

Jeudi 1er octobre 2009

SEANCE D'OUVERTURE

Ouverture des travaux de la 37ème Assemblée Générale de la CRPM

M. Roland ANDERSSON (Västra Götaland) ouvre l'Assemblée générale en rappelant les nombreuses réunions et réflexions européennes qui se tiennent à Göteborg, notamment dans le cadre de la présidence suédoise. Il mentionne l'agenda de Göteborg qui doit être poursuivi et la COP 15 des Nations Unies sur le changement climatique qui doit se tenir mi-décembre à Copenhague et qui doit absolument aboutir à un résultat positif. Il plaide en faveur des macro-régions, à l'image de ce qui se passe au sein de l'espace Baltique, et salue la CRPM qui a toujours identifié les bonnes questions pour les Régions maritimes et qui a su les intégrer dans les débats politiques. Il salue le travail de **M. Gizard** et souhaite un plein succès à **Mme Marianou**, qui lui succédera bientôt.

Après avoir remercié la Région Västra Götaland et son Président, **M. Martini** indique que les thèmes clefs pour les Régions qui seront développés au long des deux jours d'Assemblée. Il salue le travail efficace mené jusqu'à ce jour par la CRPM et souhaite que l'organisation prenne à bras le corps les nouveaux défis qui l'attendent pour la préparation de la future négociation politique et budgétaire post-2013, le tout dans un contexte de crise économique globale. Il rappelle que les réponses nationales et européennes face à cette crise d'ampleur ne suffisent pas et qu'il faut impliquer les collectivités régionales. C'est tout l'esprit du Pacte Territorial Européen proposé par la CRPM. Il conclut en précisant qu'à l'Assemblée de 2010, la CRPM aura une nouvelle Secrétaire générale et aussi un nouveau (ou une nouvelle) Président(e). Une nouvelle ère s'ouvre pour le réseau qui devra continuer à s'appuyer sur ses Commissions géographiques.

Le compte rendu de l'Assemblée générale de Bayonne et l'ordre du jour de l'Assemblée de Göteborg sont approuvés.

SESSION 1: PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA DESIGNATION DE LA SECRETAIRE GENERALE

M. Xavier GIZARD (CRPM) rappelle la procédure suivie pour le recrutement de la nouvelle Secrétaire générale de la CRPM et soumet à ratification la décision du Bureau politique d'Odessa de confier cette charge à **Mme Marianou**.

La proposition est ratifiée à l'unanimité et **Mme Marianou** est invitée à s'exprimer devant l'Assemblée.

Mme Eleni MARIANOU remercie les membres pour leur confiance et se dit consciente des responsabilités qui l'attendent. La CRPM est essentielle pour les Régions en Europe et elle souhaite que cette force et cette visibilité du réseau soient encore renforcées. Elle mentionne le contexte européen particulier entre la crise qui frappe tous les échelons de gouvernance et l'adoption du Traité de Lisbonne encore soumise à certaines conditions. Elle poursuit en insistant sur l'importance des débats à venir sur la future politique régionale post-2013 qui ne doit pas servir de variable d'ajustement face aux baisses des budgets nationaux.

Elle rappelle quelques principes de cette politique qui concernera encore à l'avenir l'ensemble des Régions européennes. Elle se pose la question de la satisfaction actuelle face à cette politique, comment la modifier, la rendre plus performante, quels indicateurs développer… Ce débat doit être préparé avec soin et les interlocuteurs européens doivent intégrer les collectivités dans cette phase de préparation. **Mme Marianou**

considère que le Pacte Territorial Européen proposé par la CRPM est en harmonie avec les positions du Président Barroso et celles exprimées par le Comité des Régions sur la gouvernance multi-niveaux. Le G20 de Londres a marqué un profond changement dans la gouvernance globale dans laquelle il faudra intégrer les autorités régionales. Ainsi, il n'y aura pas de développement durable sans les Régions. Elles ont notamment la capacité à promouvoir une économie verte. Les Régions ont un rôle systémique à jouer pour le développement européen. La première tâche du réseau sera de mener des alliances stratégiques avec la présidence de la Commission pour qu'elle prenne dûment en compte le niveau régional.

SESSION 2: PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES ET DES PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2009-2010

M. Xavier GIZARD rappelle les objectifs de cette Assemblée 2009 qui doit poser les grands principes des positions à défendre pour la future programmation européenne post-2013. Ceci dans un cadre particulier d'inachèvement des changements institutionnels au sein de l'Union européenne et dans un contexte de crise économique et d'inquiétude sur les changements climatiques en cours et à venir. Il souligne le fait que les travaux seront poursuivis début 2010 en lien étroit avec la présidence espagnole.

Il rappelle ensuite les thèmes sur lesquels la CRPM s'est mobilisée depuis l'Assemblée générale de Bayonne. Il mentionne le travail d'enquête mené sur la crise, les réflexions sur la future politique régionale malgré le «flou» européen, le travail sur la coopération territoriale interne et externe de l'UE, les transports, l'agriculture et les politiques énergétiques. Concernant le maritime, **M. Gizard** revient sur la réunion des Açores avec le Commissaire Borg et mentionne les travaux menés sur la pêche. Concernant le changement climatique, il présente rapidement les travaux menés avec nrg4SD et le *Climate Group* pour la préparation du rendez-vous de Copenhague et évoque la préparation d'une position CRPM sur le Livre Blanc de la Commission sur le changement climatique. Il rappelle les réflexions menées sur le thème du développement, en partenariat avec la Plateforme des Autorités Régionales/Locales pour le développement, Plateforme dont la CRPM est membre. Il mentionne également la préparation du Sommet de Dakar sur la sécurité alimentaire et les liens noués entre la CRPM et la FAO.

M. Xavier GIZARD poursuit en rappelant les acquis de la CRPM au long des deux dernières périodes de programmation européenne (sauvegarde de la politique régionale, création d'une politique maritime, reconnaissance accrue du rôle des Régions dans l'Union, dialogue avec les DG sectorielles, création de deux nouvelles Commissions géographiques: Baltique et Balkans Mer Noire…). Il considère que la publication début 2010 d'un ouvrage présentant les propositions de la Conférence (comme cela avait été fait en 2000 et en 2007) serait une bonne chose.

Il conclut avec quelques recommandations pour l'avenir: les membres doivent rester unis. C'est cette union qui a fait la force de la Conférence. Être audacieux, faire confiance au Bureau politique et au Secrétariat général, poursuivre l'esprit pionner de la CPRM, y compris au niveau global, et renforcer le partenariat avec le Comité des Régions dans un contexte institutionnel qui a changé.

M. Alfonso VICENTE BARRA (Aragón) intervient en précisant le soutien de la Région Aragón à la CRPM. La participation au réseau permet de prendre part au débat et c'est dans ce cadre que l'Aragón s'est proposé de piloter le groupe de travail sur les transports et les infrastructures de transport. Il s'agit de rester proche des centres de décisions européens. Pour cela, il convient d'améliorer notamment les transports ferroviaires (voyageurs et fret) et les transports maritimes. Dans ce cadre, les autoroutes de la mer sont un projet prioritaire à mener, notamment via des partenariats public-privé. Il insiste également sur l'importance des plateformes logistiques et portuaires, sur les connections à mettre en œuvre avec les pays du voisinage et sur le thème clef de solutions respectueuses d'un développement durable.

M. Alfonso VICENTE BARRA rappelle que le groupe de travail est ouvert à toutes les Régions qui se sentent concernées par ces thématiques. Il mentionne le prochain événement CRPM sur ce thème qui se tiendra en Aragón au printemps 2010. Il rappelle l'importance de bons systèmes de transports bien connectés pour que l'Europe continue à être au centre du commerce mondial. Il conclut en présentant la situation de l'Aragón et divers projets importants de la Région.

Débat

Le représentant de la Région Norrbotten se dit satisfait des travaux de la CRPM en particulier sur le thème des réseaux de transport. Il rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire et que si les Régions de la Conférence sont périphériques, elles restent fondamentales pour le développement de l'Europe, en particulier sur le thème des infrastructures. Il indique que le 14 décembre prochain, une réunion du Comité des Régions se tiendra en Suède sur la cohésion territoriale et invite les membres concernés à y prendre part.

M. Jérôme POLVERINI (Corse) indique que les Réseaux Trans-Européens de Transports semblent «oublier» les îles. Il mentionne le fait que les réflexions sont menées par secteur, par type de transport, alors qu'il faudrait raisonner en termes d'enchainement multimodal.

M. Claudio MARTINI (Toscane-CRPM) conclut la session en saluant l'équilibre obtenu par la CRPM au cours des années. Équilibre entre activités et prospective, équilibre sur les thèmes abordés: politique régionale, coopérations, maritimité, politiques sectorielles, équilibre entre les positions politiques et l'analyse technique et enfin équilibre entre les enjeux globaux et le travail des Commissions géographiques. Il convient de poursuivre dans ce sens cette expérience particulière et unique menée par la CRPM.

Le bilan d'activités est approuvé à l'unanimité.

SESSION 3: LES ENJEUX DE LA CRISE MONDIALE ET LEUR IMPACT SUR LE PROJET POLITIQUE EUROPEEN

Mme Julie GOURDEN (CRPM) présente l'étude menée sur les conséquences de la crise mondiale pour les Régions en Europe. Après quelques mots sur la situation plutôt inquiétante de l'économie mondiale et européenne, elle expose la grande variété des situations rencontrées par les Régions. Pour faire face à cette crise, celles-ci ont mis en place diverses mesures à travers des outils budgétaires et réglementaires, et via la mise en place de nouvelles règles de gouvernance plus inclusives. Concernant l'utilisation des Fonds structurels, **Mme Gourden** souligne que la majorité des Régions ont souhaité simplifier les mesures déjà mises en œuvre pour améliorer leur efficacité. Cette analyse mérite d'être poursuivie dans les prochains mois à travers le suivi et l'évaluation des impacts des plans de relance régionaux. À cet effet, un séminaire sur les réponses des Régions à la crise sera organisé à Marseille le 27 novembre. Il apparaît crucial que les résultats de ce séminaire soient pris en compte dans la nouvelle politique de cohésion. Enfin, **Mme Gourden** rappelle que le manifeste des Régions «Sortir plus fort de la crise: un pacte territorial européen» est encore ouvert à la signature.

M. Rudolf NIESSLER (Commission européenne-DG REGIO) salue le travail mené par la CRPM et souligne son utilité pour la Commission qui n'a pas encore une vision très claire des impacts et des mesures prises au niveau local pour faire face à cette crise. Des rapports sur les plans de relance nationaux sont en cours d'élaboration en interne. **M. Niessler** reconnaît que les initiatives locales et régionales sont déterminantes pour répondre à cette crise et précise que des propositions régionales devront être intégrées dans ces rapports. Il se félicite que les Régions aient accueilli favorablement le plan de relance européen, notamment le volet sur les aides d'État qui constitue une opportunité déjà saisie par plusieurs d'entre elles.

Concernant la future politique de cohésion post-2013, une consultation européenne sera lancée en octobre 2009. À cette occasion, les Régions pourront s'exprimer sur la nécessité d'intégrer leurs propositions dans la nouvelle politique de cohésion. Parmi les enjeux politiques majeurs retenus pour l'après 2013, figurent le besoin d'une politique qui favorise un développement équilibré pour diminuer les disparités économiques et sociales entre les Régions, la conservation d'un instrument spécifiquement consacré aux Régions les plus vulnérables et le maintien d'instruments de promotion pour la compétitivité et la coopération territoriales. **M. Niessler** précise qu'il ne s'agit pas de révolutionner la politique de cohésion mais plutôt d'en simplifier la mise en œuvre pour en améliorer l'efficacité. Il termine en exprimant sa sincère gratitude à M. Gizard pour son travail de longue haleine.

M. Günther KRUG (Conseil de l'Europe) salue le travail de la CRPM et adressent ses sincères remerciements à **Mme Marianou** et **M. Gizard**. Il rappelle que la décentralisation et le principe de subsidiarité sont d'une importance cruciale pour un développement économique équilibré en Europe. Il remercie les Régions d'avoir accueilli favorablement la Charte européenne de l'autonomie locale qui se veut un outil juridiquement contraignant pour la démocratie régionale. Il rappelle que la CRPM est invitée à participer à une table ronde sur la coopération territoriale en Europe lors de la prochaine session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe qui aura lieu le 15 octobre prochain.

Débat

Un représentant d'Ostrobothnia indique que le travail de la CRPM sur la crise est une plus value importante et espère que le séminaire de Marseille abordera également la question de l'utilisation efficace des Fonds structurels.

Le représentant de la Région Midtjylland indique que sa Région doit faire face à de nombreux défis en cette période de crise et propose que la CRPM se focalise sur deux priorités pour une sortie de crise: l'emploi pour

permettre aux chômeurs de s'adapter aux nouvelles demandes et l'innovation qui constitue un grand potentiel dans les zones urbaines, rurales et maritimes.

M. Desmond CLIFFORD (Wales) poursuit en indiquant que sa Région « utilise » la récession pour sortir plus fort de la crise en octroyant par exemple des prêts aux PME à des taux très compétitifs. Les Fonds structurels doivent être réorientés en priorité sur l'emploi et l'investissement. Enfin, les mesures efficaces sur le long terme doivent être favorisées.

Le représentant des Asturies rappelle qu'une vision transversale de tous les fonds européens est nécessaire pour une relance économique et sociale efficace.

M. Claudio MARTINI conclut en soulignant l'importance de l'engagement des Régions pour faire face à la crise économique et sociale et la difficulté de prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Le travail qui attend les Régions est considérable car les pronostics de sortie de crise ne sont pas très positifs.

SESSION 4: POUR UNE PARTICIPATION ACTIVE DES REGIONS EUROPEENNES A UNE MONDIALISATION PORTEUSE DE DEVELOPPEMENT, UN PACTE TERRITORIAL

Le président **Claudio MARTINI** souligne l'urgence d'un rassemblement des Régions pour faire face à la crise. Il estime que cet apparent paradoxe peut être surmonté en mettant en place les conditions d'un dialogue plus efficace. C'est tout l'enjeu du pacte territorial proposé par la CRPM. Ce pacte devrait constituer un accord politique signé entre les Régions et la Commission au terme duquel les Régions seraient associées plus concrètement aux décisions portant sur les réponses à apporter à la crise. Il appelle donc les Régions à signer ce pacte présenté par la CRPM.

Mme Julie GOURDEN présente la note technique «Sortir plus fort de la crise: un pacte territorial européen» en précisant que ce document représente l'aboutissement d'un processus d'analyse commencé lors du séminaire de Séville de janvier 2008 sur l'avenir de la politique régionale après 2013. La crise actuelle vient confirmer et renforcer les positions de la CRPM sur la politique régionale qui a vocation à maximiser les potentiels des Régions. De même il est confirmé que la politique régionale doit concerner la totalité des Régions de l'UE. Ces deux options sont en accord avec le rapport Barca.

Sur la base des conclusions de Séville, il est proposé d'approfondir les deux thèmes suivants: une réflexion sur les échelles d'action les plus appropriées et une réflexion sur la gouvernance.

Les priorités thématiques devraient être mises en œuvre de façon territorialisée et devraient privilégier les pratiques innovantes notamment en matière d'emploi/formation. À cette fin, une réflexion de fond sur le fonctionnement du FSE s'avère nécessaire.

Elle termine en soulignant la nécessaire coordination des niveaux de gouvernance avec l'infrarégional, d'une part, le transnational/interrégional, d'autre part, et suggère que la mise en œuvre de ce Pacte puisse se faire de manière contractuelle.

M. Jöran HAGGLUND – Secrétaire d'État aux entreprises du Royaume de Suède et représentant de la présidence suédoise, souligne d'emblée l'utilité et l'intérêt des États à dialoguer avec des organisations comme la CRPM. Il rappelle, qu'outre la crise économique et financière, nous devons faire face à la crise climatique qui doit être coordonnée au plan mondial.

Il estime que la crise actuelle doit être vue comme une opportunité de revitaliser nos économies en les entraînant dans une direction «éco-efficace» et rappelle que l'UE a pris en charge la crise climatique au plan mondial en recherchant la plus grande efficacité écologique.

Plusieurs conditions sont à réunir pour parvenir à surmonter la crise. Tout d'abord travailler tous ensemble dans la même direction, valoriser les interactions et les synergies et pour cela, simplifier les procédures et les contacts. Il convient aussi en même temps de préserver les principes fondamentaux du fonctionnement des Fonds structurels et de développer le partenariat entre les niveaux national et régional. Il souligne enfin l'importance des coopérations territoriales et la nécessité de s'appuyer sur les potentiels des territoires de chaque Région.

Débat

Mme Rinske KRUISINGA (Noord-Holland) souligne l'intérêt d'utiliser le potentiel territorial à l'exemple de la stratégie pour la Mer Baltique, Région où la mer a toujours constitué le principal facteur de cohésion. Elle estime que l'approche macro-territoriale sera déterminante à l'avenir pour la cohésion.

M. Wulfran DESPICHT (Nord-Pas de Calais) estime que le développement de la cohésion territoriale renforcera nos chances de sortir de la crise pour autant que les outils disponibles soient revus et corrigés. De nouveaux outils de cohésion territoriale doivent être définis rapidement afin que l'objectif de coopération territoriale soit développé. Il pose la question clé de la formation des acteurs à l'image de ce que réalise l'Institut Européen de Coopération Territoriale mis en place dans le Nord-Pas de Calais.

M. Michael COOK (South of Scotland Alliance) souligne les liens entre les sessions de travail 3 et 4. Il demande aussi à la nouvelle Secrétaire générale de se pencher sur la question de la communication et de la transmission des documents entre le Secrétariat général et les Régions membres.

Mme Paula CUNHA (Lisboa e Vale do Tejo) insiste sur deux points: améliorer la coopération par une simplification des règles administratives et relever la dimension sociale dans une synthèse des documents sur l'innovation.

M. Tony FITZPATRICK (South of Scotland Alliance) demande que le futur marché des émissions de CO_2 fasse l'objet de davantage de coopération.

M. Claudio MARTINI clôt la session en remerciant à nouveau **M. Jöran Hagglund**.

DES POLITIQUES DE SORTIE DE CRISE: LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Mme Annika ANNERBY JANSSON (Skåne) introduit la session en soulignant que la taille et l'ampleur de la crise varie selon les Régions mais que toutes sont concernées. Il importe que les réponses à la crise tiennent compte des contextes spécifiques à chaque zone en insistant sur le rôle majeur de l'innovation.

Elle estime que tous les territoires doivent être aidés, qu'il existe des liens étroits entre innovation et structuration des sociétés, ainsi que des différences notables en Europe au regard de l'innovation. Elle souligne que la créativité prospère dans les systèmes plus égalitaires en termes de formation mais que d'autres facteurs favorables interviennent aussi tels que les régimes d'imposition et la mobilité.

À partir de l'exemple de la Région de Skåne -très bien placée au niveau européen en matière d'innovation grâce au soutien de l'industrie et de la recherche privée-, elle souligne la nécessité de mettre en place une politique d'innovation et de technologie volontariste et déterminée, basée sur la participation de tous les acteurs dans une structure conjointe. Elle souligne la nécessité pour la CRPM de se pencher sur ces aspects dans le cadre de la future politique régionale.

M. Damien PÉRISSÉ (CRPM) souligne les liens entre les activités menées par la CRPM dans le domaine de la politique régionale, de la politique maritime et de l'énergie et l'espace européen de la recherche.

Il annonce ensuite la mise en place d'un nouveau groupe de travail sur la recherche présidé par la Région Midi-Pyrénées et invite toutes les Régions à y participer.

M. Alain BÉNÉTEAU (Midi-Pyrénées) rappelle l'importance du thème de la recherche pour la CRPM. Il présente l'organisation de la recherche/innovation en Midi-Pyrénées et insiste sur les liens entre innovation et aménagement du territoire. La stratégie régionale d'innovation est donc conçue comme un instrument fédérateur du territoire. Il indique que le plan régional de relance de juin 2009 reflète cette orientation et qu'il s'emploiera à ce que sa Région signe le pacte territorial proposé par la CRPM. Il estime que l'innovation doit être un élément majeur de la reprise et que les approches de ce thème doivent être élargies, par exemple à l'innovation sociale, sociétale et comportementale. Il souhaite que l'innovation et ces orientations soient au cœur du futur projet européen.

Il estime qu'une réflexion approfondie doit s'instaurer sur le rôle des Régions dans l'espace européen de recherche. Il estime que la CRPM devrait, dans un premier temps, participer à cette réflexion par l'intermédiaire de son Conseil scientifique qui devrait se pencher sur des questions telles que l'avenir politique de l'espace européen de recherche, le bilan territorial du soutien européen à la recherche et la complémentarité entre excellence et cohésion, l'implication des autorités régionales dans le programme «Régions de la connaissance» et les synergies entre les Régions et des initiatives structurantes telles que les réseaux d'excellence, les infrastructures ESFRI ou les plateformes technologiques européennes. Il invite à cette fin les Régions à rejoindre le groupe de travail existant.

Débat

M. Gabriel AMER (Baléares) pose le problème des îles où les aspects de recherche/innovation deviennent de plus en plus importants, notamment en matière de tourisme, d'environnement et de bien être social. Il estime que les Régions devraient y consacrer 5% de leur PIB. Sur le tourisme, il souligne le besoin d'adaptation au nouveau contexte mondialisé et le besoin de mettre au point un nouveau modèle

s'appuyant sur les clusters dans de nombreux domaines. Tout cela n'étant envisageable qu'avec les soutiens européens.

Le représentant de Västerbotten estime que les liens des Régions avec les universités ne sont pas assez forts et qu'ils doivent être davantage mis en évidence.

M. Jerker JOHNSON (Ostrobothnia) se demande comment éviter les phénomènes de concentration. Il souligne, à partir du cas de la Finlande où les universités sont très décentralisées, que les Régions disposant de centres universitaires s'en sortent bien.

M. Tony FITZPATRICK (South of Scotland Alliance) apprécie l'idée de développer l'innovation dans les zones rurales, ainsi que dans les réflexions sur la PAC. Il craint une définition trop basée sur les financements et plaide pour qu'une synergie s'instaure entre les projets afin que tous les fonds existants y contribuent.

LES POLITIQUES DE SORTIE DE CRISE: CAPITAL HUMAIN, EMPLOI, EDUCATION ET FORMATION

Mme Anne Marie COCULA (Aquitaine) rappelle quelques définitions et met l'accent sur la nécessité de trouver des réponses adaptées. Les Régions constituent en effet aujourd'hui des territoires à dimensions multiples capables de répondre à la crise en partenariat avec les États.

Parmi les atouts majeurs dont disposent les Régions, elle cite le capital humain et la sensibilité du terrain.

La crise doit aussi être vue dans une perspective de temps. Elle n'est pas totalement nouvelle, des souffrances, sociales notamment, préexistaient et ces situations d'avant-crise ont dicté des solutions qui doivent servir de fondement à la sortie de crise. C'est un thème que le groupe de travail « Inclusion Sociale » devrait approfondir.

L'enjeu est d'atténuer les soubresauts, d'anticiper les difficultés et d'imaginer les métiers d'avenir. Les priorités à retenir portent en particulier sur la recherche de créativité, les méthodes et les pratiques en lien avec les établissements universitaires et une meilleure pédagogie. L'accompagnement des personnes fragiles, la promotion des échanges et la mutualisation des expériences professionnelles sont aussi à considérer comme des orientations prioritaires.

Mme Elizabeth MORIN-CHARTIER (Parlement européen) situe d'emblée l'homme au cœur des préoccupations du Parlement européen. Elle souhaite que l'on ne perde pas de vue le contexte dans lequel cette crise se déroule et notamment les aspects démographiques, l'accélération des mutations économiques et technologiques et la montée en puissance des «BRIC» (Brésil-Russie-Inde-Chine). C'est dans ce contexte que l'Europe doit se consolider et les crises constituent un accélérateur nécessaire pour l'adaptation de l'Europe qui a déjà répondu par des politiques de régulation visant à stabiliser des équilibres.

Mme Elizabeth MORIN-CHARTIER insiste ensuite sur l'importance du Traité de Lisbonne dont les dispositions nous aideront à faire face aux enjeux. Ce Traité fixe notamment le cap vers la société de la connaissance dont la déclinaison doit s'effectuer en grande partie au niveau des Régions car c'est là que se situe l'efficacité.

En matière de formation, il s'agit de faire réussir le plus grand nombre et donc de proposer des réponses adaptées et individualisées. Il convient de poursuivre trois objectifs majeurs: l'adaptabilité des travailleurs, leur mobilité et l'inclusion «active» des populations à hauts risques.

Afin de faire face efficacement à la crise, les outils existants -notamment le FSE- doivent être mobilisés, simplifiés, les avances financières accélérées. Un accent particulier doit être mis sur la formation continue et la validation des acquis d'expériences. Tout cela dans un dialogue social conforté.

Elle termine en soulignant que le Parlement européen a déjà réagi en orientant le Fonds d'ajustement à la mondialisation vers un Fonds de reconversion des travailleurs des secteurs les plus touchés par la crise et plaide pour une meilleure employabilité.

Mme Annika ANNERBY JANSSON (Skåne) intervient pour souligner l'importance du groupe de travail sur l'inclusion sociale en insistant sur l'insuffisance des mesures existantes en faveur des migrants. Elle invite donc les Régions présentes à rejoindre le groupe de travail.

M. Guy CLAUSSE (BEI) rappelle l'action de la Banque en faveur des Régions, notamment les moins développées, des réseaux de transport et du renforcement du capital humain. Il cite les trois instruments majeurs que sont les cofinancements, les conseils aux entreprises et l'ingénierie financière en insistant sur leurs capacités d'aider à résoudre les difficultés actuelles.

⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂

RÉUNION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

Le compte rendu du Bureau politique d'Odessa est adopté.

1- Décisions financières: Adoption du projet de budget 2010 et situation financière sur l'année en cours

M. Yves MORVAN, Président du Conseil administratif de la CRPM, présente les comptes 2008, fait le point sur l'exécution des comptes 2009 et soumet une proposition pour le budget 2010.

Pour 2009, **M. Morvan** rappelle qu'il n'y a pas eu augmentation des cotisations (sauf inflation) et que les déficits envisagés sont faibles au regard des réserves disponibles et du montant total des budgets. Il y a eu davantage de cotisations suite à l'adhésion de plusieurs Régions mais les produits financiers sont moindres. Les dépenses ont été ajustées au mieux et le déficit devrait être de 22.000 € au lieu des 26.000 € initialement prévu.

Pour 2010, le budget est proposé sur la base d'une augmentation de 1,2 % des cotisations (Taux annuel d'inflation européen). Le montant total des produits s'élève à 3.267.763 € et le total des charges à 3.318.312 €. Après reprise de fonds dédiés, le résultat prévisionnel est négatif -58.055 €.

M. Morvan explique qu'il existe en fait quatre budgets. Le budget général, Le budget des projets de coopération, le budget des réseaux et le budget des Commissions géographiques. Parmi les Commissions, celles de l'Arc Atlantique, l'Interméditerranéenne, des Balkans & Mer Noire et du Nord sont à l'équilibre ou excédentaires. Les Commissions des Îles et de la Baltique sont déficitaires et le budget général contribuera à combler ce déficit. Il précise que le déficit final prévu pour 2010 pourra sans doute être moins important, voire peut-être que le budget final sera équilibré « si les choses évoluent bien ».

Débat

Mme Christel LILEJSTRÖM (Itä-Uusimaa/BSC) indique que l'une des pistes pour résorber le déficit est de garantir que les Régions membres paient bien leur cotisation. Ainsi, les Régions qui se prévalent du statut de membre doivent être en règle avec les statuts. Sans cela, il serait trop facile de se dire membre sans jamais contribuer au financement du réseau.

Elle attire l'attention sur le cas de certaines Régions de la Baltique qui, très sévèrement touchées par la crise, risquent de ne pouvoir faire face au paiement de la cotisation. Elle souhaiterait que le principe de solidarité s'applique dans ce cadre. Serait-il possible de ne pas répercuter l'augmentation de 1,2% pour ces Régions?

Concernant le FOGAR, elle considère que le budget n'est pas assez clair et qu'on ne peut pas savoir si du temps de travail sera consacré à ce réseau. Il était prévu que le FOGAR serait indépendant à partir de 2010. Qu'en est-il? Elle souhaite également savoir quand la décision a été prise par la CRPM d'être membre du FOGAR.

M. Leslie ANGUS (Shetland) abonde dans le sens de **Mme Liljeström** et considère que le budget manque de clarté sur le thème du FOGAR. Il mentionne également le fait que le montant du fonds de réserve (800.000€ à ce jour) ne correspond pas à 60% du budget total comme stipulé dans la Charte Organisative de la CRPM.

M. Rainer KOSMIDER (Mecklenburg-Vorpommern) s'associe aux interrogations de **Mme Liljeström** sur le FOGAR. Il avait été dit au Bureau politique d'Odessa que la contribution de la CRPM au budget FOGAR cesserait fin 2009, or ce n'est pas le cas dans la proposition de budget. Il considère qu'il n'y a pas eu de décision sur l'adhésion de la CRPM au FOGAR qui pourrait justifier ces financements. Il reproche un manque de clarté du budget sur ce point.

Concernant les cotisations des Régions membres de la CRPM, **M. Rainer Kosmider** propose de tenir compte de l'évolution de la situation économique globale et du gel de nombreux budgets régionaux. Il propose que l'augmentation des 1,2% ne soit pas appliquée en 2010. Si ce n'est pas possible, il invite le Bureau à réfléchir au moyen de répondre à cette nouvelle donne économique à partir de 2011.

Il propose également que les 10.000 € prévus pour le FOGAR soient supprimés du budget 2010.

M. Piero DI MAGGIO (Sicile) attire l'attention sur le cas du groupe de travail «Tourisme» de la CRPM qui a bénéficié depuis 2007 d'un appui de la Conférence. Il souhaiterait que la CRPM dégage des moyens financiers pour développer les travaux d'un groupe d'experts (environ 25.000 €).

M. Henning GJELLEROD (Midtjylland) partage la frustration de certains représentants sur le manque de clarté de certaines parties du budget. Il considère qu'un débat sérieux s'impose avant de présenter un budget qui doit viser l'équilibre. Un déficit est toujours possible mais il faut ambitionner l'équilibre et présenter un budget en ce sens.

M. Alex MACDONALD (Western Isles/CDI) demande des précisions sur les conditions d'exclusion d'une Région : au bout de combien d'années sans payer les cotisations, une région est-elle radiée de la CRPM ? Il mentionne le cas d'une Région (toujours inscrite comme membre) qui ne paie plus depuis 2004.

M. Claudio MARTINI indique qu'il est toujours possible de présenter des budgets prévisionnels à l'équilibre, mais qu'une vision réaliste et par étape permet de construire ensemble un budget le plus proche possible de la réalité de son exécution finale. Il souhaite que soient recherchées conjointement des solutions satisfaisantes pour tous. Il invite **MM. Gizard et Morvan** à répondre aux interpellations des membres.

M. Yves MORVAN (Conseil Administratif de la CRPM) précise lui aussi qu'un budget prévisionnel à l'équilibre aurait pu être présenté mais qu'il semble plus honnête de présenter un budget réaliste. Il rappelle que le déficit prévu est faible par rapport au budget total. Les remarques faites seront évidemment prises en compte pour présenter des budgets équilibrés à l'avenir, mais **M. Morvan** rappelle qu'il s'agit ici de présenter un budget sincère et réel. Il rappelle qu'effectivement le montant du fonds de réserver ne correspond plus à 60% du budget mais qu'il reste très confortable.

M. Jacques BOULAU (Conseil Administratif de la CRPM) rappelle que des points d'information sur les budgets en cours sont faits systématiquement à chaque Bureau et Assemblée. Il propose de poursuivre et de renforcer cette pratique avec la nouvelle Secrétaire générale qui informera régulièrement le Bureau afin qu'il constate qu'aucun dérapage ne se produit et que le budget se déroule normalement. **M. Morvan** confirme que cette pratique (présenter les comptes à chaque réunion du Bureau) existe déjà mais qu'elle pourra sans doute être encore améliorée. Concernant la question de l'augmentation de 1,2% des cotisations pour 2010, y renoncer signifierait une rupture avec les pratiques actuelles du réseau et modifierait de manière importante le budget mais il s'agit là d'une décision politique qui appartient à l'Assemblée.

M. Xavier GIZARD rappelle qu'effectivement un point sur le budget est fait à chaque réunion du Bureau politique et que les informations sur ce point sont envoyées au moins deux semaines avant aux membres. Concernant les exclusions, le Secrétariat général estime au coup par coup la réelle possibilité de versement ou pas de la cotisation par une Région retardataire. Il convient d'accompagner parfois des Régions en difficulté momentanée. C'est jusqu'à présent possible car la trésorerie du réseau le permet. Si la situation devenait plus tendue, il serait nécessaire d'être beaucoup plus strict. Il rappelle qu'en 1995, la moitié des cotisations dues pour une année arrivaient l'année suivante. Désormais deux ou trois cas difficiles sont à gérer chaque année, alors même que le nombre de Régions membres a doublé.

Concernant la nécessaire solidarité avec les Régions les plus touchées par la crise, il mentionne le cas de Klaipeda qui exceptionnellement ne versera que 50% du montant de la cotisation due pour 2010. Il mentionne également le cas de deux Régions estoniennes (Ida-Virumaa et Pärnumaa) qui ne paieront qu'une seule cotisation conjointe en 2010.

Concernant la question de la Sicile sur l'expertise, il considère qu'effectivement aujourd'hui les groupes de travail du réseau manquent d'apport sur l'expertise et qu'il convient d'y réfléchir pour l'avenir.

Concernant l'augmentation de 1,2%, il rappelle qu'il s'agit là de la pratique habituelle du réseau.

Concernant le Fonds de réserve, **M. Gizard** reconnaît que le ratio de la Charte Organisative n'est pas respecté, mais si l'on respecte ce ratio, le montant du fonds serait irraisonnable et il faudrait demander aux membres du réseau 600.000€ supplémentaires. Il suggère que, dès 2010, la question d'une évolution de la Charte soit étudiée.

Concernant le FOGAR, il rappelle que durant les Bureaux politiques de février et juin 2007, la question de la participation au FOGAR a été posée et acceptée. Il indique que pour 2009, la CRPM a cotisé pour le FOGAR à hauteur de 9587 € (décision de l'Assemblée de 2008 à Bayonne) et que le reste des montants (113.000 €) provient des cotisations additionnelles des Régions de la CRPM et des subventions européennes et nationales. C'est la CRPM qui bénéficie de l'apport du FOGAR et pas le contraire.

Il indique qu'à partir de 2011, le FOGAR sera basé à Genève et qu'il est souhaitable que la CRPM mette à disposition du temps de travail de son personnel en 2010 pour le FOGAR, ceci afin de réduire le déficit de la CRPM.

M. Rainer KOSMIDER (Mecklenburg-Vorpommern) insiste sur le fait que les informations sur le FOGAR ne sont pas transparentes et qu'il ne comprend pas pourquoi le personnel CRPM travaillerait pour le FOGAR. Il maintient sa proposition de ne pas payer les 10.000€ pour le FOGAR en 2010.

Mme Christel LILJESTRÖM (Itä-Uusimaa/BSC) dit ne pas avoir reçu toute l'information sur le budget et considère suite aux réponses reçues que la situation est plus claire, notamment sur le total du budget FOGAR. Elle se dit contre les exclusions des membres, mais souhaiterait qu'on trouve un moyen de répertorier les situations à risque de manière plus claire afin de ne pas donner l'impression qu'il s'agit là d'une pratique normale.

Mme Marjatta VEHKAOJA (Ostrobothnia) se dit toujours confuse sur le FOGAR. Elle appelle par ailleurs à une présentation à l'équilibre du budget en réduisant de 2,6% (déficit prévu) toutes les dépenses prévues.

M. Poul MÜLLER (Midtjylland) considère que si l'on ne travaille pas sur le FOGAR on réduira les charges et on pourra ainsi atteindre l'équilibre.

M. Xavier GIZARD répond que depuis 2003, la CRPM accompagne des réseaux globaux, il s'agit d'un choix politique. Si la CRPM siège au FIPOL mais pas à l'OMI c'est parce que l'organisation maritime internationale n'accepte que des réseaux globaux, pas continentaux. Il convient de tenir compte de cette nouvelle réalité. La CRPM a soutenu nrg4SD pendant longtemps. Elle soutient le FOGAR depuis peu et le réseau devient très vite crédible auprès des partenaires européens et surtout internationaux.

M. Philippe CICHOWLAZ (Provence-Alpes-Côte d'Azur) rappelle que, comme l'a dit M. Morvan, il s'agit en fait de quatre budgets différents. Si le budget commun tel quel ne peut être approuvé, il propose que les budgets soient séparés (budget général, projets, réseaux, ceux des commissions géographiques) et approuvés un par un. Dans ce cas, le budget général CRPM est positif et il convient pour les Commissions géographiques en déficit de se mettre à l'équilibre.

M. Claudio MARTINI propose une synthèse des débats. Il mentionne le fait que les Régions (y compris la Toscane) demandent que, dès 2011, un engagement soit pris pour avoir des bilans à l'équilibre. Les membres et le Secrétariat général chercheront les bonnes méthodes pour y parvenir. Le budget 2010 est enregistré tel qu'il est présenté, mais la CRPM s'engage à parvenir à l'équilibre. Concernant les demandes faites par les Régions britanniques (document remis sur place intitulé « Proposition de Décision Administrative »), il rappelle qu'il s'agit là de pratiques déjà en cours au sein du réseau. Pour les Régions qui connaissent des difficultés de paiements, la CRPM doit disposer d'une norme claire, mais il faut conserver une certaine flexibilité sans prendre le risque d'abus. Pour les cotisations, il considère qu'on ne peut pas, d'une part, réclamer l'équilibre et souhaiter, d'autre part, réduire les cotisations. La règle relative au suivi de l'inflation européenne a bien fonctionné jusqu'à présent et Claudio Martini propose de la conserver.

Sur le FOGAR, il rappelle que des choix politiques clairs ont été faits sur l'adhésion de la CRPM au FOGAR et qu'il faut dépasser cette question. **M. Martini** rappelle qu'il a participé aux Assemblées générales des Commissions Baltique et Mer du Nord pour expliquer et débattre sur ces points en 2008. Il indique que pour 2010, les autres réseaux de Régions, membres du FOGAR, se sont engagés eux-aussi à financer le FOGAR et qu'il apparait difficile de convaincre nos partenaires de contribuer financièrement si nous même refusons de le faire. Il rajoute qu'il trouverait regrettable après l'implication et les efforts fournis pour construire une voix des Régions sur la scène globale de se retirer de l'organisation qui porte cette voix. La CRPM peut revenir sur tous ces points dès 2011, mais il faudrait pour 2010 avancer et accepter ces propositions.

M. Rainer KOSMIDER (Mecklenburg-Vorpommern) remercie **M. Martini** et souhaite savoir jusqu'à quand la CRPM va soutenir le FOGAR, en quelle année exactement s'achèvera la période transitoire. Il souhaite également que des précisions soient fournies lors du prochain Bureau sur la mise à disposition de personnel CRPM pour le FOGAR.

M. Poul MÜLLER (Midtjylland) remercie **M. Martini** et dit qu'il considère évidemment utile la coopération internationale, mais il doute que le FOGAR soit la voie la plus pertinente pour y parvenir. Il propose que le débat soit ajourné et qu'une décision soit prise au prochain Bureau politique début 2010.

M. Claudio MARTINI souhaite vraiment une synthèse et un accord entre tous. Il prend en compte la proposition de **M. Poul Müller** mais indique qu'il faut vraiment clore cette discussion autour du FOGAR et proposer un budget 2010 à l'Assemblée de Göteborg tel que stipulé dans les statuts de la Conférence. L'Assemblée de l'année précédente approuve le budget de l'année suivante.

M. Poul MÜLLER (Midtjylland) considère qu'il s'agit d'une question de principe. Il avait été décidé de séparer totalement CRPM et FOGAR dès 2010. Il est donc légitime d'en reparler.

M. Xavier GIZARD rappelle que le temps de travail du personnel sur le FOGAR représente 4% des salaires en 2009. Il indique également que durant longtemps nrg4SD a été déficitaire et que le lien CRPM/nrg4SD prend fin seulement en 2010. Au vue de l'urgence prise par les thèmes climatiques et de la nécessité de faire entendre la voix des Régions dans ce cadre, ce soutien a été nécessaire. Pour clore le lancement du réseau FOGAR, il faut continuer à le soutenir en 2010 afin qu'il ait une indépendance totale en 2011. L'indépendance financière est déjà acquise.

M. Claudio MARTINI propose de conclure les débats. Il répond à **M. Rainer Kosmider (Mecklenburg-Vorpommern)** que 2010 est la dernière année de la période transitoire. Il soutient la proposition de revenir sur le thème des coopérations avec les réseaux globaux durant le prochain Bureau. Il propose donc, dans un esprit de coopération, de reprendre ce débat, mais d'y arriver préparé, avec des propositions claires. Si l'on parle d'indépendance des deux réseaux, à partir de 2011 qu'entend-on? On n'apporte plus de cotisation du tout à partir de cette date? On continue à apporter une cotisation mais on ne met plus de personnel à disposition? Il faut profiter des mois à venir pour échanger sur les besoins d'éclaircissements. **M. Martini** souhaite lui aussi clarté et sérénité au sein de la Conférence. Il s'engage à avoir un débat pour un budget à l'équilibre et sur le FOGAR.

Décisions

Les comptes 2008 sont approuvés.

La proposition de budget pour 2010 est approuvée avec 5 (cinq) abstentions.

2- Adoption des projets de Déclaration Finale et résolutions annexes

Compte tenu du retard pris dans l'horaire, **M. Jean-Didier HACHE (CRPM/CDI)** présente rapidement les propositions d'amendements présentées au groupe des résolutions. Les options concernant deux amendements seront laissées à l'appréciation de l'Assemblée générale.

3- Examen des demandes d'adhésion et de radiation

L'adhésion de la Région Zuid-Holland (Pays-Bas) est approuvée à l'unanimité.

La radiation de la Région Chaouia-Ouardiga (Maroc), qui n'a jamais réglé ses cotisations, est approuvée à l'unanimité.

4- Conventions entre la CRPM, nrg4SD, la CVAA et le FOGAR

M. Xavier GIZARD propose d'adopter le principe d'établissement de conventions entre la CRPM, d'une part, et la CVAA (Conférence des Villes de l'Arc Atlantique), le FOGAR (Forum Global d'Associations de Régions) et nrg4SD (Network of Regional Governments for Sustainable Development), d'autre part.

M. Rainer KOSMIDER (Mecklenburg-Vorpommern) considère inutile de proposer ce point puisqu'aucune convention n'est soumise à approbation.

M. Xavier GIZARD demande que le principe soit acté, ce qui ne soulève pas d'opposition.

5- Examen et vote de proposition d'amendement à la Charte Organisative

M. Xavier GIZARD rappelle qu'une nouvelle disposition a été proposée concernant le Secrétaire général de la CRPM. La personne occupant le poste est désormais soumise tous les 5 ans à un vote de confiance de la part du Bureau politique et de l'Assemblée générale de la Conférence. Il convient de changer la Charte Organisative pour faire apparaître ce point.

Le changement est approuvé à l'unanimité.

6- Prochaines réunions du Bureau politique

15 février pm et 16 février am à Oviedo (Asturias, Espagne) et 11 juin à Troms (Norvège)

****

Vendredi 2 octobre 2009

SESSION 5 : DEVELOPPEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIES

La négociation de Copenhague

En introduction, **M. François DESRENTES (CRPM)** rappelle les deux volets de la question climatique: l'atténuation et l'adaptation, ce dernier présentant un caractère d'urgence. Les Régions de la CRPM ont tout intérêt à être très présentes dans le débat car elles sont parmi les plus menacées et vulnérables. Leur mobilisation doit s'organiser à deux échelles.

Au niveau européen, le débat doit être abordé directement par l'intermédiaire de la CRPM. Au niveau mondial, le réseau nrg4SD doit servir d'intermédiaire pour porter le message des Régions à la CoP 15 de Copenhague. Concrètement, il s'agira d'insérer un certain nombre de références aux Régions dans les documents de négociation de façon à leur permettre, à l'avenir, d'avoir accès à l'information et au financement

Le Livre Blanc de l'UE sur l'adaptation au changement climatique

M. Peter GAMMELTOFT (Commission européenne-DG Environnement) présente les quatre piliers du Livre Blanc de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique: l'amélioration de la base de connaissance, l'approche intégrée, la réflexion sur l'utilisation des outils de financement européen et la discussion internationale.

Débat

M. Roland ANDERSSON (Västra Götaland) estime qu'il est important que les Régions aient un rôle dans l'accord de la CoP15 car les efforts nationaux et régionaux peuvent avoir un impact. L'adaptation coûte cher mais le coût de la non-adaptation est encore bien supérieur. Les dépenses d'investissement doivent être vues positivement comme un facteur de création d'emploi.

M. Angel CORTADELLES (Catalunya) informe les membres du déroulé du sommet des dirigeants régionaux pour le changement climatique à Los Angeles qui se tient simultanément à l'Assemblée générale de la CRPM. Il évoque également la rencontre entre les coprésidents de nrg4SD et le ministre de l'environnement algérien. Ce dernier, porte parole du groupe «Afrique» dans le cadre de la préparation de la CoP15, les a assurés du soutien de ce groupe à l'introduction d'une référence aux collectivités régionales dans la Déclaration finale de Copenhague. M. Cortadelles appelle donc les membres de la CRPM à faire pression sur leur gouvernements nationaux afin qu'ils soutiennent le représentant algérien d'ici Copenhague.

Mme Rinske KRUISINGA (Noord-Holland) rappelle que 40% de la population néerlandaise vit sur les côtes. Elle est menacée par la montée des eaux et confrontée aux limites de l'ingénierie traditionnelle pour y faire face. Ils étudient donc aujourd'hui la possibilité de créer de très grandes plages de sable et de nouveaux parcs nationaux de protection naturelle.

M. Jérôme POLVERINI (Corse) rappelle plusieurs points:

- la variabilité des défis et des réponses à apporter en fonction des zones géographiques et des Régions justifie l'implication des collectivités territoriales à Copenhague ;
- à l'occasion de la révision générale de l'ensemble des politiques publiques, de choisir la théorie du «moindre inconvénient»;
- d'accepter une dérogation à la règle générale, notamment pour les îles.

M. Jonathan GLEN (Hampshire) s'accorde sur la nécessité d'avoir une démarche à l'échelle mondiale qui impliquerait de nouvelles méthodes de travail au sein de la CRPM. Il propose également que deux élus suivent ce dossier: l'un pour la réduction des émissions de CO_2, l'autre pour l'adaptation.

M. Erik BERGKVIST (Västerbotten) estime que l'adaptation au changement climatique doit être perçue comme une opportunité qui permette de résoudre des problèmes au-delà de ceux directement liés au changement climatique, le tout dans une approche intégrée. À ce titre, il juge le Livre Blanc excellent et pense qu'il est important que les Régions puissent y jouer un rôle. Il rappelle enfin que l'impact du changement climatique, s'il est en effet important sur les zones côtières, l'est aussi dans d'autres Régions, comme dans le nord de la Suède par exemple.

M. François MAÏTIA (Aquitaine) interpelle les participants sur la question forestière. Il rappelle que la tempête qui a touché la forêt des Landes en janvier 2009 n'est pas une catastrophe locale mais continentale dans la mesure où c'est un grand puits de carbone qui a été détruit. La reconstruction de cette forêt est aujourd'hui en question. Il appelle à la mise en place d'une bourse de compensation carbone destinée à la reconstruction forestière.

Un représentant regrette que le Livre Blanc ne fasse pas référence au patrimoine culturel côtier et fluvial.

M. Peter GRANT (Fife) estime que l'Europe et les pays développés de manière générale ont la responsabilité morale d'investir dans des technologies nouvelles pour aider les pays en voie de développement à traiter la question du changement climatique.

M. Christian BRUNS (Bremen) appelle à ne pas mettre la réponse au changement climatique en opposition avec les solutions de sortie de crise et se dit heureux de constater que les Régions perçoivent également le changement climatique comme une opportunité.

M. Peter GAMMELTOFT (Commission européenne-DG Environnement) conclut la session en rappelant que l'économie ne pourra de toute manière pas se substituer à la prise de décision politique et que la lutte contre le changement climatique implique également un changement dans les mentalités, comme le montre l'exemple de l'utilisation de l'eau en Méditerranée.

M. Claudio MARTINI a échangé avec les représentants du Hampshire au sujet de leur proposition d'amendements au projet de «Prise de Position Politique» sur le changement climatique. L'amendement porte sur la désignation de deux représentants du Bureau politique: l'un traitant de l'atténuation et l'autre de l'adaptation. La Présidence de la CRPM accepte cet amendement.

La Prise de Position Politique est adoptée.

SESSION 6 : LA MER ET LA POLITIQUE MARITIME DANS UNE NOUVELLE ETAPE DU DEVELOPPEMENT

M. Patrice CAROLLO, représentant M. Jean-Yves Le Drian (Bretagne) indique que le groupe de travail Aquamarina, lancé en 2007, tire aujourd'hui ses premiers bilans. Plusieurs grands dossiers ont été traités, tels que la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime, les transports maritimes, la planification maritime et la PCP. D'autres doivent être explorés, dont le volet social et humain de la politique de la mer et les formations maritimes. L'action d'Aquamarina se poursuivra, notamment sur la question des *clusters*, de la formation ou de la sécurité maritime, enjeu traité en coopération avec l'agence européenne pour la sécurité maritime. Dans ce domaine, M. Carollo propose la création d'un groupe de travail au sein de la CRPM dont la mission serait de proposer un paquet de mesures destinées à faire face aux nouveaux risques maritimes. En outre, de nouvelles formes d'organisation d'Aquamarina devront être imaginées lors de sa session plénière début 2010.

La crise a un impact fort sur le secteur maritime, notamment à travers une baisse du fret et de la fréquentation des ports, de la consommation des produits de la pêche et de commandes aux chantiers navals. Comme l'indiquait, lors de la session d'Aquamarina de juin 2009, le Professeur Juan Luis Suarez de Vivero, un nouveau paradigme de la politique maritime s'impose pour intégrer les nouveaux défis, tels que la crise et le changement climatique. La future politique maritime devra renforcer les liens avec les Régions, la dimension régionale et la cohésion territoriale. Un travail politique devra être assuré à tous les niveaux. Les institutions européennes, ainsi que le Comité des Régions, ont pour l'instant joué le jeu.

M. Paul NEMITZ (Commission européenne-DG Mare) indique que le secteur maritime souffre de la crise, en raison de la diminution des commandes aux chantiers navals, du coût de l'énergie, de la baisse du tourisme et des difficultés de la pêche. Le Président de la Commission européenne a indiqué au Parlement européen que la politique maritime serait une de ses priorités. Les progrès réalisés font l'objet du rapport d'étape du 15 octobre 2009 qui devrait être pris en compte lors de la réunion du Conseil de novembre 2009. Pour l'instant, l'Europe a développé sa politique maritime via la gouvernance plutôt que via la réglementation. Des processus similaires sont à l'œuvre dans les États Membres et dans des Régions, telles que les Asturies, le Schleswig Holstein, ou Västra Götaland. Ces approches inspirent également les États-Unis.

La présidence espagnole donnera notamment la priorité à l'innovation. La nouvelle Commission européenne devra aider à l'innovation économique dans les zones côtières, notamment via une meilleure gouvernance.

La politique maritime a également réalisé des progrès à l'échelle de macro-régions telles que la Baltique. Une stratégie pour l'Arctique est aussi en préparation, ainsi qu'un document sur la gouvernance en Méditerranée qui paraîtra en novembre 2009.

La politique maritime devra être porteuse d'innovation dans certains domaines, par exemple celui des transports. Elle devra également être le bras maritime des politiques européennes en matière d'innovation, par exemple sur le thème des *clusters*. La Commission européenne coopèrera avec la CRPM sur ces sujets.

M. Vincente ÁLVAREZ ARECES (Asturias) indique que les prochaines Journées Européennes de la Mer se tiendront à Gijón en mai 2010. Il s'agira d'un événement important, auquel participera la Présidence espagnole de l'Union européenne. Depuis plusieurs années, la Commission européenne déploie des efforts pour intégrer différentes politiques sectorielles dans la politique maritime. Les Asturies ont été pionnières dans ce type de démarches, notamment à travers le plan Marea. Les axes de ce plan sont nombreux. Le niveau régional est fortement impliqué, aux côtés des institutions européennes et du niveau national, pour la mise en œuvre de la stratégie maritime. La politique régionale et le programme cadre de recherche et de développement technologique figurent parmi les sources importantes de financement.

M. Vincente ÁLVAREZ ARECES lance par ailleurs un appel à la Commission européenne pour une stratégie européenne pour l'Arc Atlantique. Cette stratégie, nécessaire pour l'Arc Atlantique, aurait vocation à englober des thèmes importants, tels que la cohésion, la politique maritime ou la recherche.

Débat

M. Jérôme POLVERINI (Corse) estime que les efforts réalisés pour la protection de la biodiversité en Méditerranée, notamment via les paquets Erika et Natura 2000, demeurent insuffisants. Le développement d'aires marines protégées doit s'accentuer et des initiatives telles que l'extension par la France de sa zone économique exclusive en Méditerranée sont nécessaires.

M. Bo LÖFGREN (Blekinge) indique que sa Région, qui connaît des problèmes de piraterie, travaille sur la question de la sécurité dans la Baltique et l'Arctique. Blekinge accueillera la semaine prochaine une conférence sur la sécurité maritime. La réglementation du domaine de la mer connaît actuellement des évolutions importantes, par exemple à travers la convention pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments ou les initiatives pour agir sur le trafic maritime. La CRPM a permis certaines évolutions, ce qui est intéressant pour l'avenir. Elle devrait avoir une représentation permanente auprès de l'organisation maritime internationale.

M. Philippe BONNEAU (Basse-Normandie) indique que pour la première fois, une Commission géographique de la CRPM demande le soutien de l'Assemblée générale pour le développement d'une stratégie intégrée, en l'occurrence celle de l'Arc Atlantique. L'Arc Atlantique représente 60 millions d'habitants, 12% de la population de l'Union européenne et 2500 kms de côtes. Une résolution de la Commission Arc Atlantique, présentée lors de sa réunion de Göteborg, demande le développement d'une stratégie européenne pour l'Arc Atlantique. Elle est adoptée à l'unanimité.

Mme Gunn Marit HELGESEN (Telemark/NSC) indique que la Commission Mer du Nord de la CRPM lance le développement d'une stratégie intégrée. Une conférence sera organisée début 2010 et la Commission européenne y sera cordialement invitée.

M. Michel DELEBARRE (Comité des Régions) indique que les grandes étapes de la politique maritime ont demandé un plein soutien de la Commission européenne. Les initiatives prises par les Asturies sont exemplaires. La Commission européenne doit à présent soutenir la création d'un intergroupe parlementaire sur la mer. **M. Michel Delebarre** rend hommage au Commissaire Joe Borg et souhaite que la politique maritime ne soit pas éclatée entre plusieurs Commissaires.

M. Emilio MARTIN BAUZA (**European Maritime Safety Agency)** félicite la CRPM pour son action en matière de sécurité maritime.

M. Paul NEMITZ (Commission européenne-DG Mare) souhaite que la CRPM poursuivre ses efforts pour la création d'un intergroupe parlementaire sur la mer.

M. Patrick ANVROIN (CRPM) indique que la première réunion des députés européens intéressés par l'intergroupe parlementaire sur la mer aura lieu le 8 octobre 2009. La CRPM co-animerait l'intergroupe s'il se constituait. Il remercie **M. Xavier Gizard** pour le travail réalisé ces dernières années.

LE LIVRE VERT POUR UNE PECHE DURABLE

M. Jean-Claude CUEFF (Commission européenne) remercie la CRPM pour son implication dans le débat sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche. La réforme de 2002 n'a pas produit les résultats escomptés et de nouveaux défis sont apparus, tels que le changement climatique, la crise énergétique et la crise financière. De plus, nous sommes toujours en situation de surpêche, l'aquaculture est en panne et les flottes ne sont pas assez rentables.

La nouvelle politique devra permettre de restaurer les écosystèmes marins, d'assurer l'approvisionnement des marchés de la mer en Europe, de garantir un développement plus durable, de simplifier les réglementations et de maintenir une dimension externe. Une responsabilisation s'impose, qui devrait conduire à une plus forte régionalisation de la politique européenne. Cela pourrait premièrement passer par un rôle plus fort des Conseils Consultatifs Régionaux et le développement de commissions de bassins comprenant des représentants des États membres et des autres acteurs. Il faudrait également déléguer la mise en œuvre des décisions à la Commission et au niveau régional, éviter que la mise sur le marché des droits à pêche -qui produit des résultats positifs- réduise l'emploi dans la pêcherie côtière et faire en sorte que la dimension environnementale soit mieux prise en compte, notamment pour la protection de certaines espèces. La dimension régionale conserve son importance, notamment à travers le rôle de la politique régionale de l'Union européenne pour l'emploi. Enfin la PCP devra continuer à permettre le développement de liens avec les pays tiers. La prochaine consultation qu'ouvrira la Commission européenne permettra d'aborder ces sujets.

M. Ramón Luis VALCAREL SISO (Murcia) indique que le rapport du Comité des régions, pour lequel il est rapporteur, sera adopté en décembre 2009. Les Villes et les Régions auront beaucoup à dire dans le cadre de la consultation organisée par la Commission européenne. Le Livre Vert sur la pêche pointe la nécessité de réduire les capacités, ainsi que de protéger l'environnement et de réduire les rejets. Il prévoit également un régime différencié pour les flottes côtières. La Région de Murcia soutient cette idée. La PCP présente de nombreuses interactions avec les politiques nationales et régionales. Plusieurs initiatives en lien avec les thèmes ont été lancées par la CRPM. Il conviendra d'avancer sur des questions clés telles que le changement climatique, en recherchant l'adhésion à des objectifs politiques et le développement d'une culture de coopération. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour améliorer les performances économiques du secteur, sans laisser de côté d'autres aspects, tels que ceux liés à la santé. Enfin, M. Ramón Luis Valcarcel Siso remercie Xavier Gizard pour son action au cours des dernières années.

M. Leslie ANGUS (Shetland) estime que la révision de la PCP devrait s'inspirer des principes développés dans le document du Secrétariat Général de la CRPM sur cette question. À l'instar du Livre Vert, il regrette l'absence d'objectifs politiques à long terme, le manque de liens avec l'industrie et l'absence de volonté politique de faire respecter les règles nationales par les États membres. La gouvernance de la PCP devrait mieux impliquer l'ensemble des parties prenantes. Les questions socio-économiques devraient également être abordées, ainsi que les problèmes des zones côtières et le rôle de la science. Le texte de la CRPM est donc une base de travail.

Débat

M. François MAÏTIA (Aquitaine) indique que la PCP ne représente que 0,9% du budget européen. Le secteur de la pêche a besoin des moyens publics. Les Régions françaises sont en accord avec la position de la CRPM qui réaffirme que les ressources halieutiques sont un bien public nécessitant une gestion publique. Les Régions sont en attente des propositions de la Commission européenne concernant les droits à pêche. Pour les Régions françaises, la gestion publique permet d'éviter la marchandisation des droits à pêche. Une solution pourrait être une gestion par les organisations de producteurs qui gèreraient les droits individuels. Les Régions doivent par ailleurs jouer un rôle plus important dans les Conseils Consultatifs Régionaux qui devraient continuer à être soutenus financièrement par l'Union européenne.

D'autres facteurs, comme la pollution et les autres activités maritimes, ont des conséquences sur les ressources et doivent être pris en compte. En parallèle, la gestion des espèces doit être abordée dans une perspective de long terme, en évitant de privilégier la casse des bateaux. L'axe 4 du Fonds européen pour la pêche doit être renforcé.

M. Roland ANDERSSON (Västra Götaland) insiste sur la nécessité de mettre un terme aux rejets, de mieux contrôler la pêche illégale, de donner une importance accrue au développement durable, de soutenir la pêche artisanale et de développer des produits écologiques.

M. Leslie ANGUS (Shetland) estime qu'il est choquant qu'autant de poissons morts soient rejetés. Il espère que le Conseil de l'Union européenne prendra des décisions à ce sujet et que la CRPM influera en ce sens. Il estime que les notes techniques du Secrétariat Général de la CRPM sur la PCP sont une bonne base de travail.

Un représentant de Norrbotten estime que l'Assemblée générale devrait se prononcer en faveur de l'arrêt immédiat des pratiques de rejet en mer et affirme que le Livre Vert est important pour générer une participation citoyenne au débat.

M. Jérôme POLVERINI se dit sensible à la régionalisation de la PCP et à la prise en compte de la problématique de la pêche côtière artisanale. Il se réjouit de la référence faite au projet MAREMED dans le document de la CRPM. Ce projet fait référence à une gestion par bassin et à des zones protégées destinées à préserver les populations de poissons. Il attire ensuite l'attention sur la nécessité de réguler les prélèvements effectués par la pêche touristique.

M. Fernando Antonio FERNÁNDEZ DOMONTE (Galicia) fait référence au souhait émis par certaines Régions que le Groupe Intercom Pêche approfondisse davantage le document CRPM ***«Les options de la CRPM sur la réforme de la PCP»***. Il estime que le groupe a trouvé un consensus et que toute action devra tenir compte d'un calendrier réaliste et pratique.

M. Kent GUDMUNDSEN (Troms) affirme que les Régions ont une responsabilité à long terme en matière de gestion de stocks de poisson. Du fait de mesures plus efficaces (certificats de prise, plans de long terme pour le cabillaud côtier, interdiction des rejets), les stocks de poissons en Norvège sont plus sains que dans l'UE.

M. John LAMB (East of England Regional Assembly) rappelle qu'il existe plusieurs tailles de flottes de pêche et qu'il faut les prendre à titre individuel. Les navires qui ne sont pas aux normes doivent être arrêtés. Il souhaite une pêche industrielle durable mais ne juge pas que la situation actuelle permette d'y parvenir.

La Prise de Position Politique du Secrétariat général de la CRPM «Les options de la CRPM sur la réforme de la PCP» est adoptée. Elle reste néanmoins ouverte et devra être complétée afin de tenir compte des observations formulées au cours des débats. Le Groupe Intercom Pêche est chargé de cette tâche.

Intervention de M. Delebarre (1er Vice-président du CdR)

M. Michel DELEBARRE (Comité des Régions) estime que la CRPM a toujours su être visionnaire quant à l'évolution des politiques européennes. Aujourd'hui, la question du lien entre l'Union européenne et les Régions est marquée par les questions de l'adoption du Traité de Lisbonne, de la gouvernance multi-niveaux et de l'avenir de la politique de cohésion.

Pour le Comité des Régions, le Traité de Lisbonne marque un nouveau départ car il introduit une clause sociale horizontale, renforce l'initiative populaire, consacre les principes de l'autonomie régionale, renforce la subsidiarité et confère au Comité des Régions le droit de saisir la Cour de Justice des Communautés européennes s'il estime que le principe de subsidiarité n'est pas respecté. Enfin, il introduit la cohésion territoriale comme critère de réforme dans l'ensemble des politiques multi-niveaux.

Des avancées doivent être réalisées en termes de gouvernance multi-niveaux et les Régions espagnoles devraient faire pression en ce sens auprès de la future présidence espagnole de l'UE. Le Comité des Régions a récemment proposé l'adoption d'une charte multi-niveaux qui serait à l'image du Pacte territorial proposé par la CRPM.

Enfin, il est nécessaire d'éviter de se focaliser uniquement sur la seule dimension économique de la politique régionale, sur les difficultés techniques liées à la crise et sur les taux d'exécution. Il est au contraire nécessaire de se concentrer sur les objectifs avant d'évoquer les montants. De ce point de vue, le rapport Barca est intéressant car il rapporte les résultats par rapport aux objectifs et insiste sur la nécessité d'adapter les politiques aux territoires. Toutes les politiques en lien avec la politique de cohésion doivent être abordées ensemble et la politique de cohésion ne doit pas servir de variable d'ajustement. Enfin, les services publics sont un élément important de cohésion territoriale et sont d'ailleurs pris en compte dans la dernière communication de la Commission européenne relative aux indicateurs.

SESSION 7 : LA PARTICIPATION DE LA CRPM AUX PERSPECTIVES DE LA PRESIDENCE SEMESTRIELLE ESPAGNOLE

M. Alejandro ABELLÁN, Directeur général au Secrétariat d'État pour l'UE du Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, rappelle que la Présidence espagnole de l'UE se déroulera dans un contexte marqué par la réforme institutionnelle de l'UE, la nouvelle mandature du Parlement européen et de la Commission européenne, ainsi que par la sortie de crise et l'«après-Copenhague».

Il évoque en détail les sept priorités de la future présidence:

- Une action économique et financière pour sortir de la crise;
- La préparation de la stratégie de l'UE qui prendra le relais de la stratégie de Lisbonne;
- La transition vers un modèle européen de croissance fondé sur la réduction des émissions de CO2;
- Justice et affaires intérieures: actualisation du programme de La Haye;
- La réflexion sur le rôle de l'UE comme acteur global;
- La mise en œuvre de la réforme institutionnelle avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne;
- L'impulsion à une politique maritime européenne intégrée.

Débat

M. Claudio MARTINI rappelle l'importance de la présidence espagnole qui est une Présidence traditionnellement proche des Régions et des affaires maritimes.

M. Xavier GIZARD rappelle les événements de la CRPM prévus sous présidence espagnole.

SESSION 8: PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CRPM

Le Land de Bremen, les Régions de Trabzon et de Zuid-Holland présentent leurs Régions à l'Assemblée générale.

SESSION 9: EXAMEN ET VOTE DE LA DECLARATION FINALE ET DES RESOLUTIONS

M. Jean-Didier HACHE (CRPM/CDI) présente les amendements proposés à la Déclaration finale. Il est proposé que seuls les amendements aux points 8 et 16, impliquant un choix entre plusieurs hypothèses, soient débattus. Cette proposition est acceptée avec deux remarques:

- Sur proposition de la Région **Västerbotten**, il est décidé que le point 13 mentionne explicitement la responsabilité des Régions pour l'organisation des analyses de vulnérabilité au changement climatique.
- La Région **Halland** n'est pas prête à soutenir le Manifeste «Sortir plus forts de la crise: pour un pacte territorial européen» comme le propose le point 7. Cet article est donc adopté avec une abstention.

La Déclaration finale modifiée est approuvée à l'unanimité.

Concernant la résolution sur les effets du plan de reconstitution des stocks de cabillaud proposée par le groupe «Ressources marines» de la Commission Mer du Nord, **M. John LAMB (East of England Regional Assembly)** propose de supprimer la référence au Berwickshire et d'ajouter une référence à la nécessité de réviser la politique des rejets en mer qui est aujourd'hui contreproductive. Ces propositions sont acceptées. La résolution modifiée est adoptée à l'unanimité.

La résolution proposée par la Commission Arc Atlantique concernant l'élaboration d'une stratégie atlantique est approuvée à l'unanimité.

SESSION 10: DECISIONS BUDGETAIRES

M. Yves MORVAN et Jacques BOULAU (Conseil Administratif CRPM) présentent le rapport du Commissaire aux comptes (Audit Grand Ouest) sur les comptes annuels de la CRPM clos le 31 décembre 2008.

Les comptes arrêtés pour un montant total de produits de 3.264.455 € et pour un total de charges de 3.295.874 €. Après reprise et constitution de fonds dédiés, intégration des produits et des charges exceptionnels, reprise et constitution de provisions pour dépréciation de cotisation, le résultat comptable de l'exercice est de -28.637 €. Il viendra en déduction du fonds de réserve.

Le résultat de -28.637 € est proche de ce qui avait été inscrit au projet de budget -26.964 €.

M. Peter GRANT (Fife) relève que le montant du fonds de réserve n'atteint pas celui prévu par la Charte organisative et demande quelles solutions pourraient être trouvées.

M. John LAMB (East of England Regional Assembly) estime que les chiffres relatifs aux cotisations aux organismes externes à la CRPM ne correspondent pas aux pages du budget et qu'ils manquent de transparence. Il demande qu'une liste de ces contributions et de leurs bénéficiaires soit réalisée.

M. Claudio MARTINI indique qu'un temps plus long sera dévolu à la discussion sur le budget lors des prochaines Assemblées générales. Il indique également que la nouvelle Secrétaire Générale fera des suggestions quant à l'évolution de la Charte.

M. Yves MORVAN estime que la Charte devra être modifiée et précise que les contributions du budget général de la CRPM aux organismes externes, aux Commissions géographiques et aux programmes de coopération sont détaillées et validées en Bureau politique.

M. Claudio MARTINI demande qu'il soit procédé au vote. L'Assemblée générale approuve le rapport sur les comptes 2008 de la CRPM avec 7 abstentions.

M. Jacques BOULAU indique que l'avancement du budget 2009 se déroule normalement. Deux nouvelles Régions ont adhéré en 2009 (Bremen et Trabzon) et une reprise de provisions a pu être effectuée.

Les produits financiers sur les fonds placés seront moins importants que les années précédentes compte tenu des effets de la crise sur les taux de rémunération. Les recettes liées aux programmes de coopération seront moins importantes que celles escomptées (80.000 € environ contre 120.000 € prévues au budget 2009 adopté à Bayonne en 2008). Par conséquent, des mesures ont été prises pour limiter certains frais, notamment de déplacement, de fonctionnement et de traduction. Le déficit prévu est de 22.500 €s, inférieur à celui adopté lors de l'Assemblée générale de Bayonne.

M. Claudio MARTINI précise que lors d'Assemblée générale, il n'y a pas de vote sur le budget de l'année en cours, en l'occurrence celui de 2009.

M. John LAMB (East of England Regional Assembly) demande pourquoi le chiffre correspondant aux cotisations aux organismes externes est de 2.603 € à la page 49 alors qu'il est de 24.650 € à la page 65 du budget présenté.

M. Peter GRANT (Fife) estime que les chiffres du budget devraient être détaillés et pour qu'une comparaison puisse être possible entre ce qui a été budgété et ce qui a été réalisé.

M. Xavier GIZARD indique que les contributions au FOGAR et à nrg4SD sont prises en compte par le montant de 24.650 € en 2010, alors qu'en 2009, elles sont isolées en bas de page 49.

M. Yves MORVAN indique que le budget 2010 comprend quatre budgets différents: un budget général, les budgets des Commissions géographiques, celui des programmes de coopération et celui relatif aux travaux dans le cadre de réseaux.

Le budget est proposé avec un total de produits (CRPM, Commissions géographiques, programmes de coopération et réseaux) de 3.267.763 € et un total de charges de 3.318.312 €. Après reprise de fonds dédiés, le résultat est de -58.055 €. Il rappelle que les cotisations des Régions sont la principale ressource du budget général. Les cotisations à la CRPM s'élèvent à 2.129.578 € et intègrent une proposition d'augmentation de + 1,2 % conformément au taux annuel d'inflation européenne (Eurostat).

Le barème de cotisation proposé pour 2010 est le suivant:

- 0,010476 € par habitant

- Cotisation minimum pour les Régions de moins de 621 760 habitants = 6.512 €

Un engagement a été pris lors du Bureau politique pour que le prochain budget soit présenté en équilibre.

M. Claudio MARTINI précise que le Bureau politique s'est engagé à ce qu'un budget en équilibre soit présenté pour l'année prochaine. Il rappelle également que la Charte sera modifiée en ce qui concerne le montant du fonds de réserve. Enfin, il indique que les relations entre la CRPM et les organismes externes feront l'objet d'une discussion lors du premier Bureau politique de 2010.

M. Rainer KOSMIDER (Mecklenburg-Vorpommern) indique qu'une résolution, qui pourrait être annexée au projet de budget 2010, a été préparée et qu'elle a recueilli les signatures de 37 Régions. Il souligne un besoin de clarté quant aux activités de la CRPM dans le cadre des organismes externes, et notamment du FOGAR, et à leur valeur ajoutée. Il estime qu'il ne s'agit pas tant de montants financiers que d'un manque de

transparence ou un manque de compréhension. Il souligne que la résolution exprime une volonté de dialogue sur le positionnement international de la CRPM. Il est reconnaissant à M. Claudio Martini de prévoir que ce point soit abordé au prochain Bureau politique. Il demande que la résolution présentée soit annexée au budget.

M. Claudio MARTINI remercie **M. Rainer Kosmider** du caractère constructif de la résolution présentée et indique qu'il approuve l'idée d'annexer la résolution au budget. Il relève que le débat porte plutôt sur les modalités que sur le principe d'une contribution aux organismes externes. Le Bureau politique CRPM de février 2010 dans les Asturies règlera l'ensemble des questions.

M. Tom-Christer NILSEN (Hordaland) demande que le terme «Pour approbation» par l'Assemblée générale de 2010 soit ajouté au texte de la résolution mentionnée ci-dessus. (cf. Annexe 1).

M. Claudio MARTINI estime que cette proposition peut être acceptée.

M. Peter GRANT (Fife) souhaite qu'une déclaration sur l'exécution du budget soit annexée aux prochains budgets. Il considère qu'il y a lieu de préciser dans la prochaine déclaration que la Charte sera modifiée sur le point relatif au Fonds de réserve. Il demande en outre une précision quant au fait que deux Régions britanniques pourraient se retirer, mais que certains Comtés britanniques pourraient adhérer à tire individuel.

M. Xavier GIZARD précise que, suite à des réorganisations administratives, des discussions ont lieu avec les Comtés britanniques quant aux modalités de leur participation future à la CRPM.

M. Claudio MARTINI demande qu'il soit procédé au vote.

L'Assemblée générale adopte le projet de budget 2010 à l'unanimité.

SESSION 11: PROPOSITIONS ET VOTE D'AMENDEMENTS A LA CHARTE ORGANISATIVE

M. Xavier GIZARD indique que la Commission Interméditerranéenne de la CRPM a retiré son amendement à la Charte concernant l'adhésion à part entière à la CRPM des Régions membres de l'Union pour la Méditerranée. Un seul amendement, relatif au renouvellement du mandat de Secrétaire général tous les 5 ans, doit donc être examiné.

M. Claudio MARTINI demande qu'il soit procédé au vote. L'Assemblée adopte à l'unanimité l'amendement prévoyant le renouvellement du mandat de Secrétaire Général tous les 5 ans.

SESSION 12: PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Réunions du Bureau politique:

- 15 février pm et 16 février am 2010 à Oviedo (Asturias, Espagne)
- 11 juin 2010 à Troms (Norvège)

Assemblée générale:

- 29/30 septembre-1er Octobre 2010 (Aberdeen City, Royaume-Uni)

SESSION DE CLOTURE

Après un discours du Président Roland Andersson, le Président Martini clôt les travaux de l'Assemblée générale en remerciant l'ensemble des délégués et la Région Västra Götaland pour son accueil très chaleureux. Il remercie également Aberdeen City qui organisera l'accueil de la prochaine Assemblée générale 2010.

Annexe 1

SESSION 10: Budget Decisions

Addendum to the Budget 2010

Proposal:

With reference to former decisions taken it is stated that as of 2010 FOGAR should be an entity separate from CPMR. The Member Regions give the Political Bureau the mandate to take a policy decision on the future scope of activities at global level at its next session in Asturias in February 2010 and submit it to the General Assembly 2010 for approval. To this aim the General Secretariat shall provide a comprehensive and systematic evaluation of the activities of CPMR at global level that were pursued since the General Assembly in Florence in 2007. This evaluation report should comprise complete information on the following aspects:

- The input of both human and financial resources to global networks as stated in the budget with a reference to the decisions of the General Assembly and the Political Bureau to authorize these activities and
- The outcome and the added value for the members that entail from these activities.

The allocation of funds in favor of the cooperation at global level as laid down in the CPMR Budget for 2010 is not to be considered to be a preliminary decision on future activities and financial contributions of CPMR as to global networks.

Traduction de courtoisie :

SESSION 10 : Décisions budgétaires

Addendum au budget 2010

Proposition :

Conformément aux décisions précédentes, il est stipulé qu'à compter de 2010, le FOGAR sera une entité distincte de la CRPM. Les régions membres donnent mandat au bureau politique pour prendre, lors de sa prochaine séance en février 2010 dans les Asturies, une décision d'orientation concernant l'étendue de ses futures activités au niveau mondial, et la soumettre à l'Assemblée générale de 2010 pour approbation. À cette fin, le Secrétariat général fournira une évaluation exhaustive et systématique des activités de la CRPM conduites au niveau mondial depuis l'Assemblée générale de 2007 à Florence. Ce rapport d'évaluation devra comprendre des informations complètes sur les aspects suivants :

- l'apport de ressources humaines et financières aux réseaux mondiaux, tel qu'il a été établi dans les budgets, conformément aux décisions de l'Assemblée générale et du bureau politique autorisant ces activités ;
- le résultat et la valeur ajoutée de ces activités pour les membres.

L'affectation de fonds à la coopération au niveau mondial prévue au budget 2010 de la CRPM n'est pas à considérer comme une décision préliminaire sur les futures activités et contributions financières de la CRPM aux réseaux mondiaux.